



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2018-06-318**

**Objet : Renouvellement des délégués à l'assemblée des territoires de la Région Occitanie**

Séance du 25 juin 2018

Date de convocation : 14 juin 2018

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 avec consultative

Membres présents : 34 titulaires et/ou suppléants + 2 avec voix consultative

Membres votants présents : 32

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 7 (M. MAUMEJEAU pour Mme NEPOTY, M. PELISSIER à M. CONDE, Mme CHALEYSSIN à M. VIGNE, M. GRAS à M. ESTEVE, SAUZEDE à Mme MARTIN, M. GAFFARD-LAMBON à M. MARTINEZ, M. LAURIE à M. CAMPOS

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procurations non retenues : M. PENIN à M. CRAUSTE (M. CRAUSTE absent)

Nombre total de voix : 35

Le quorum est atteint : 32/44

L'an deux mille dix-huit, le vingt-cinq juin, à 18h30, le Comité Syndical du PÉTR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à St Laurent d'Aigouze.

**Présents :**

**Titulaires avec voix délibérative :**

Claude BERNARD, Christine ROUVIERE, Arlette FOURNIER, Gilles TRAUJLET, Noémie CLAUDEL, Jean Paul FRANC, Alain DUPONT, André MEGIAS, André BRUNDU, Guy SCHRAMM, Christophe TICHET, Monique CHRISTOL, Joël TENA, Katy GUYOT, Jean Baptiste ESTEVE, Jacky REY, Jean François LAURENT, Gérard DUPLAN, René BALANA, Marc FOUCON, Thierry AGNEL, Robert MONNIER, Véronique MARTIN, Jean Pierre BONDOR, Pierre MARTINEZ, Alain THEROND, Marie José PELLET, François GRANIER,

**Suppléants avec voix délibérative :** Santiago CONDE, Marielle NEPOTY, Jean Claude CAMPOS, Roger VIGNE

**Suppléants sans voix délibérative :** Marie PASQUET, Daniel JULIEN

**Présence de** (Pays de Lunel) : Henry SARRAZIN, Richard PITAVAL

**Absents excusés :**

Robert CRAUSTE, Olivier PENIN, Laurent PELISSIER, Pierre MAUMEJEAN, Claude LAURIE, Jean DENAT, Alain REBOUL, Marc JOLIVET, Philippe GRAS, Pilar CHALEYSSIN, Isabelle DEBRIE, Jean Michel ANDRIUZZI,

Rapporteur : Pierre Martinez

**Exposé :**

Conformément à ses engagements, La Présidente de la Région Occitanie, Carole Delga, a mis en place l'Assemblée des Territoires.

Pour être présent et porter la voix du territoire du GAL Vidourle Camargue, il a été désigné le 11 octobre 2016 les représentants du GAL en respectant la parité homme/femme le découpage territorial imposé par la Région (Délibération n°2016-10-263).

Le Comité syndical a proposé de répartir les sièges de la manière suivante :

- Pour le périmètre GAL 1 titulaire/ 1 suppléant
- pour le périmètre dit « Camargue » 1 titulaire/ 1 suppléant
- pour le périmètre dit « Vidourle » 1 titulaire/ 1 suppléant

Ont été élus :

- Pour le périmètre GAL 1 titulaire Présidence du GAL / 1 suppléant Richard PITAVAL
- pour le périmètre dit « Camargue » 1 titulaire Olivier PENIN/ 1 suppléant Paulette REDLER
- pour le périmètre dit « Vidourle » 1 titulaire Jean Baptiste ESTEVE/ 1 suppléant Magali AZAIS

Il s'agit de remplacer deux membres qui ne sont plus délégués au comité syndical du PETR (Paulette REDLER et Magali AZAIS).

Il est fait appel à candidature :

Mme Noémie CLAUDEL propose sa candidature en remplacement de M. Paulette REDLER pour le poste de suppléant du territoire « camargue ».

Il n'y a pas de candidat pour le poste de suppléant du territoire « Vidourle ».

Le poste reste vacant. Il sera à nouveau proposé lors du prochain comité syndical.

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- **De procéder au remplacement de ces représentants au sein de l'assemblée des Territoires**, conformément à la demande de la Région Occitanie,
- **D'autoriser** le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 35

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président**

**Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :

En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet

d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Yannick Reboul